



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-114

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2025

Sommaire

69_ Rectorat de Lyon /

84-2025-04-24-00010 - Arrêté n° 2025-67 du 24 avril 2025 portant composition de la commission de recours pour le passage 2ème année de BTS (2 pages)	Page 3
84-2025-04-17-00015 - Arrêté n°2025-64 du 17 avril 2025 portant composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRA FCA)?? (3 pages)	Page 5
84-2025-04-24-00009 - Arrêté n°2025-65 du 24 avril 2025 portant composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) (2 pages)	Page 8
84-2025-04-24-00008 - Arrêté n°2025-66 du 24 avril 2025 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial de région académique et de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de région académique (3 pages)	Page 10



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à l'information et à l'orientation**

DRAIO

Affaire suivie par :

Étienne MAURAU

Tél : 04 72 80 63 72

Mél : draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92 rue de Marseille BP 7227

69007 Lyon Cedex 07

Lyon, le 24 avril 2025

Arrêté n° 2025-67 portant composition
pour l'année 2025 de la commission de recours
pour le passage en 2^{ème} année de BTS

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article D.643-6

Vu l'arrêté n° 2025-12 du recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes du 24 février 2025 portant composition de la commission de recours pour le passage en 2^{ème} année de BTS

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission de recours pour le passage en deuxième année de BTS est fixée conformément au tableau figurant à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : l'arrêté susvisé du recteur de région académique du 24 février 2024 est abrogé.

Article 3 : La secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, la secrétaire générale de l'académie de Grenoble, le secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand et le secrétaire général de l'académie de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

Composition de la commission de recours pour le passage en 2^{ème} année de BTS

Membres	
Gabriele FIONI	Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Étienne MAURAU	Délégué de région académique à l'information et à l'orientation
Corinne TOURENNE	Déléguée de région académique – adjointe à l'information et à l'orientation
Stéphanie TINAYRE	Déléguée de région académique – adjointe à l'information et à l'orientation
Stéphane DEPLAUDE	IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles, Grenoble
Gilles RUCHON	IA-IPR Économie et Gestion, Grenoble
Pierre PEYREL	IA-IPR Économie et Gestion, Clermont-Ferrand
Jean-Claude FRICOU	IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles, Clermont-Ferrand
Nathalie CALAS-CADEVILLE	IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles, Lyon
Véronique MONMARON	IA-IPR Economie-Gestion, Lyon
Romuald FLORID	Proviseur Lycée Général et Technologique Albert Londres, Cusset
Maud LEROY	Proviseure du lycée Jean Zay, Thiers
Raoul SAVEY	Proviseur du lycée Édouard Branly, Lyon 5 ^{ème}
Philippe GRAND	Proviseur du lycée Ampère, Lyon 2 ^{ème}
Joseph SERGI	Proviseur du lycée Emmanuel Mounier, Grenoble
François VICHET	Proviseur du lycée Monge, Chambéry
Gilles BAYNAT	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Léonard de Vinci, Grenoble
Marie DEIXONNE	Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques au Louise Michel, Grenoble
Valérie LACLE	Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques au lycée Général et Technologique Albert Londres, Cusset
Michael VALLEIX	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée La Fayette Clermont-Ferrand
Thierry FOLCO	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Marcel Sembat, Vénissieux
Florent GENILLER	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée La Martinière Duchère, Lyon 9 ^{ème}
Christophe REGNAULT	Enseignant au lycée Jacques Brel, Vénissieux
Élisabeth RADISSON	Enseignante au lycée Vaucanson, Grenoble
Catherine GRIMAUD	Enseignante au lycée Sidoine Apollinaire, Clermont-Ferrand



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de région académique**
92 rue de Marseille BP 7227
69007 Lyon Cedex 07

**Secrétariat général
de région académique**

Lyon, le 17 avril 2025

Arrêté n°2025-64 portant composition
du conseil consultatif régional académique
de la formation continue des adultes (CCRA FCA)

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 423-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes du 6 juin 2023 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes n°2024-38 du 21 octobre 2024 portant la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRA FCA)

ARRÊTE

Article 1^{er} : la liste des membres titulaires et suppléants représentant l'administration de l'Éducation nationale au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est précisée en annexe 1.

À l'exception des membres titulaires de droit, qui sont énumérés à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 susvisé, les autres représentants sont nommés pour une durée de quatre ans.

Conformément à ce même article 4 et à titre consultatif, les directeurs des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle assistent de droit aux séances du conseil.

Article 2 : sur proposition des organisations syndicales et conformément à la répartition du nombre de sièges fixée par l'arrêté du 6 juin 2023 susvisé, la liste des membres titulaires et suppléants représentant du personnel au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est précisée en annexe 2.

Article 3 : l'arrêté n°2024-38 du 21 octobre 2024 est abrogé.

Article 4 : la secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

ANNEXE 1

Titulaires	Suppléants
Président	
Anne BISAGNI-FAURE Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités	Jannick CHRÉTIEN Secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Membres de droit	
Virginie DUPONT Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand	Tanguy CAVÉ Secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand
Philippe DULBECCO Recteur de l'académie de Grenoble	Caroline VAYROU Secrétaire générale de l'académie de Grenoble
Alexandrine DEVAUJANY Conseillère du recteur de région académique, déléguée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC)	<u>En alternance :</u> Soit Michel DEGANIS, DRAFPIC adjoint sur le site de Grenoble Soit Murielle MURAT, DRAFPIC adjointe sur le site de Clermont-Ferrand
Autres représentants de l'administration	
Christine PELISSIER Cheffe d'établissement lycée Lafayette (Académie de Clermont-Ferrand)	Jean-Roch PIOCH Chef d'établissement lycée polyvalent de Haute Auvergne (Académie de Clermont-Ferrand)
Thierry FEUTRY Proviseur du LPO Algoud Laffemas (Académie de Grenoble)	François VICHET Chef d'établissement LPO Monge (Académie de Grenoble)
Bruno BIGI Ordonnateur GRETA du Rhône (Académie de Lyon)	Roseline CAMERLENGHI Ordonnatrice GRETA de la Loire (Académie de Lyon)
Véronique MONMARON Inspecteur IEN ou IA-IPR (Académie de Lyon)	Jacques NAVIGLIO Inspecteur IEN ou IA-IPR (Académie de Grenoble)
Mireille GROSSELLIN Agent comptable d'établissement support GRETA de l'Ain (Académie de Lyon)	Christine EL HBARI Agent comptable d'établissement support Lycée Albert Londres de Cusset (Académie de Clermont-Ferrand)
Christophe VIGNEAU Chef d'établissement réalisateur, tête de réseau d'un CMQ Proviseur du LPO Monnet Annemasse (Académie de Grenoble)	Thierry MATHON Chef d'établissement réalisateur, tête de réseau d'un CMQ Proviseur LPO Jean Monnet, Yzeure (Académie de Clermont-Ferrand)

ANNEXE 2

Titulaires	Suppléants
FSU	
Paul BATUT (Académie de Clermont-Ferrand)	Patrick LEBRUN (Académie de Clermont-Ferrand)
Pascal MICHELON (Académie de Grenoble)	Olivier MOINE (Académie de Grenoble)
Séverine BRELOT (Académie de Lyon)	Daniel JOLIVET (Académie de Lyon)
Jérôme DERANCOURT (Académie de Lyon)	Estelle TOMASINI (Académie de Lyon)
Manuel MILET ANSELMO (Académie de Lyon)	Catherine LATTARD (Académie de Lyon)
FNEC-FP-FO	
Marc LARÇON (Académie de Lyon)	Alain PIAT (Académie de Grenoble)
Christophe MORLAT (Académie de Clermont-Ferrand)	Nicolas JANUEL (Académie de Lyon)
UNSA Education	
Gilles BAYNAT (Académie de Grenoble)	Marc DURIEUX (Académie de Grenoble)
Jean-Marie LASSERRE (Académie de Grenoble)	Alain STRACHECKY (Académie de Lyon)
SGEN-CFDT	
Claude FONTAINE (Académie de Grenoble)	Janette BARRIER (Académie de Lyon)



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAIO

Affaire suivie par :

Étienne MAURAU

Tél : 04 72 80 63 72

Mél : draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92 rue de Marseille BP 7227

69007 Lyon Cedex 07

**Délégation régionale académique
à l'information et à l'orientation**

Lyon, le 24 avril 2025

Arrêté n°2025-65 portant composition
de la commission régionale d'accès
à l'enseignement supérieur

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.612-3 et D. 612-1-21 ;

Vu l'arrêté n°2025-07 du recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes du 24 février 2025 portant composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur pour l'année 2025 est précisée dans le tableau présenté en annexe.

Article 2 : l'arrêté susvisé du recteur de région académique du 24 février 2025 est abrogé.

Article 3 : La secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, la secrétaire générale de l'académie de Grenoble, le secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand et le secrétaire général de l'académie de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

Annexe

Composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur - 2025

Membres		
Autorités académiques	Anne BISAGNI-FAURE	Recteur de la région académique, chancelier des universités
	Gabriele FIONI	Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
	Virginie DUPONT	Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand
	Philippe DULBECCO	Recteur de l'académie de Grenoble
	Bruno FERREIRA	Directeur régional - DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
	Jannick CHRÉTIEN	Secrétaire générale de la région académique
	Étienne MAURAU	Délégué de région académique à l'information et à l'orientation
	Stéphanie TINAYRE	Déléguée de région académique - adjointe à l'information et à l'orientation
	Corinne TOURENNE	Déléguée de région académique - adjointe à l'information et à l'orientation
	Nathalie CHARRIERE	Conseillère technique École inclusive - académie de Grenoble
	Corine BENUCCI	Doyenne des IA-IPR – académie de Lyon
	Agnès DANTIL	Doyenne des IEN ET-EG - académie de Clermont-Ferrand
	Cinzia CARLUCCI	Co-Doyenne des IA-IPR - académie de Grenoble
Conseil régional	Sophie HÉMERY	Directrice de l'éducation et des lycées à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Enseignement supérieur	Nathalie DOMPNIER	Présidente de la COMUE - Université de Lyon
	Bruno LINA	Président de l'université Claude Bernard Lyon 1
	Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN	Présidente de l'université Lumière Lyon 2
	Gilles BONNET	Président de l'université Jean Moulin Lyon 3
	Florent PIGEON	Président de l'université Jean Monnet Saint-Étienne
	Mathias BERNARD	Président de l'université Clermont Auvergne
	Yassine LAKHNECH	Président de l'université Grenoble - Alpes
	Philippe BRIAND	Président de l'université Savoie - Mont blanc
	Isabelle DANIELOU	Conseillère technique - Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
	Michel MASSENZIO	Directeur de l'IUT Lyon 1
	Emmanuelle GORMALLY	Vice-rectrice chargée de la formation et de la vie académique Institut catholique de Lyon
Services d'orientation	Marion PASSOT	Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Lyon Nord
	Alice PANTEL-CASSAGNAUD	Directrice du SCUIO Lyon 3
Établissements scolaires	Nathalie LYON	Réseau RENASUP - Académie de Grenoble
	Richard COMMEAU	Proviseur du lycée Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand
	Mathilde MOREL	Proviseure adjointe du lycée La Martinière Duchère à Lyon
	Claude DESBOS	Proviseur du lycée Louis Armand à Chambéry

SGRA

92 rue de Marseille
69354 Lyon cedex 07

Lyon, le 24 avril 2025

Arrêté n°2025-66 portant désignation des membres du
comité social d'administration spécial de région
académique et de la formation spécialisée du comité
social d'administration spécial de région académique

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu les résultats électoraux proclamés le 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté rectoral n°2022-91 du 22 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité social d'administration spécial académique et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu les propositions des organisations syndicales ;

ARRETE

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration spécial de région académique (article 16 de l'arrêté du 28 avril 2022 susvisé)

Article 1^{er} : le comité social d'administration spécial de région académique présidé par le recteur de région académique comprend également le secrétaire général de région académique et un responsable en charge des ressources humaines.

Article 2 : sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial de région académique les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires [5]

Rindala YOUNÈS, François LECOINTE, Patrick LEBRUN, Magali DERUELLE, Séverine BRELOT.

b) Représentants suppléants [5]

Éric STODEZYK, Olivier MOINE, Bertrand GUILLAUD-ROLLIN, Jérôme DERANCOURT, Fabien CLAVEAU.

2. Au titre de FO-FNECFP

- a) Représentants titulaires [2]
Laurent BERNE, Johnny DURAND.
- b) Représentants suppléants [2]
Virginie ROFFINO, Marc LARÇON.

3. Au titre de l'UNSA Éducation

- a) Représentants titulaires [2]
Manuel VIDAL, Karen ANSBERQUE.
- b) Représentants suppléants [2]
Jean-Marie LASSERRE, Marc DURIEUX.

4. Au titre du Sgen-CFDT

- a) Représentants titulaires [1]
Muriel SALVATORI.
- b) Représentants suppléants [1]
Janette BARRIER.

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial de région académique (article 18 de l'arrêté du 28 avril 2022 susvisé)

Article 3 : la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de région académique présidée par le recteur de région académique comprend également un directeur des ressources humaines.

Article 4 : sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants :

1. Au titre de la FSU

- a) Représentants titulaires [5]
Fabien CLAVEAU, Jérôme DERANCOURT, Magali DERUELLE, François LECOINTE, Rindala YOUNÈS.
- b) Représentants suppléants [5]
Luc BASTRENTAZ, Marilyn MEYNET, Ilham KHADLY, Cyril LE HENANFF, Patrick LEBRUN.

2. Au titre de FO-FNECFP

- a) Représentants titulaires [2]
Johnny DURAND, Virginie ROFFINO.
- b) Représentants suppléants [2]
Frédéric ARSANE, Christophe MORLAT.

3. Au titre de l'UNSA Éducation

a) Représentants titulaires [2]

Marc DURIEUX, Jean-Marie LASSERRE.

b) Représentants suppléants [2]

Constance THEVENOT, Nadège DEVENDEVILLE.

4. Au titre du Sgen-CFDT

a) Représentants titulaires [1]

Janette BARRIER.

b) Représentants suppléants [1]

Michel IMBERT.

Article 5 : l'arrêté 2024-32 du 24 septembre 2024 est abrogé.

Article 6 : la secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Anne BISAGNI-FAURE